

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 11 Mars 2019

Date de la convocation : 04/03/2019

Date d'affichage : 04/03/2019

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Corinne ZAETTA qui donne pouvoir à Pierre LHOTTE et David BRU absent excusé.

Secrétaire de séance : Johann LAGONOTTE.

ORDRE DU JOUR :

- Convention attribution du fonds de concours par la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Avis projet Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Travaux aménagement de l'hydraulique du vignoble : choix de l'entreprise
- Travaux aménagement de l'hydraulique du vignoble : demandes de subvention
- Ravalement de façade mairie
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1) Convention attribution du fonds de concours par la Communauté Urbaine du Grand Reims (délibération n° 2019/01/01)

Vu la délibération n° 2018/04/03 en date du 13 septembre 2018 sollicitant un fonds de soutien aux investissements auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la réalisation des travaux d'aménagement urbain de la RD228,

Vu la décision du Conseil Communautaire du Grand Reims d'attribuer à la commune de Branscourt pour ce projet la somme de 26 390.08 € par délibération n° CC-2018-292 lors de sa séance du 17 décembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention portant sur l'attribution du Fonds de Concours par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour les travaux d'aménagement urbain de la RD228.

2) Avis projet Programme Local de l'Habitat (délibération n° 2019/01/02)

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2017-256 du 28 septembre 2017 décidant d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Reims, couvrant la période 2019-2024,

Vu le porté à connaissance de l'Etat à la Communauté urbaine du Grand Reims, transmis le 21 février 2018,

Vu les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution validée par la Conférence Intercommunale du Logement réunie le 29 mai 2018,

Vu la convention pluriannuelle pour le Nouveau Programme de Renouvellement urbain 2018-2024, adopté par le Conseil communautaire du Grand Reims du 22 novembre 2018,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2018-302 du 17 décembre 2018 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims,
Vu le courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 21 décembre 2018, sollicitant l'avis de chaque Conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le dossier du PLH, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Considérant le projet de PLH, arrêté par délibération du Conseil communautaire, transmis aux communes et au Conseil de Développement du Grand Reims, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour donner leur avis.
Considérant les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire ;

Le Conseil municipal, à 6 ABSTENTIONS et 3 voix POUR :
Rend un avis FAVORABLE au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims ;

Cyriaque PELLETIER arrive en cours de séance à 20h45.

3) Travaux aménagement de l'hydraulique du vignoble : choix de l'entreprise (délibération n°2019/01/03)

Philippe AUBIER présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres élaboré par le maître d'œuvre, CAP INGELEC. La consultation s'est faite par voie dématérialisée. 17 entreprises ont retiré le dossier ; et seulement 4 ont déposé une offre. L'appel d'offres portait également sur 3 variantes : enrochement en entrée de bassin - Plus-value pavés enherbés chemins des Aulnaies - drainage des talus du bassin. Les critères de choix ont été les suivants : le prix, la valeur technique et le délai du planning. Les entreprises ayant déposé une offre sont : Colas Est - Eiffage Travaux Publics - Ramery - RVM

3 entreprises ont été reçues individuellement dans le cadre d'une négociation, la 4^{ème} étant mal placée, tant en terme de prix, que de qualité de réponse au mémoire technique.

Le démarrage des travaux du Bassin A est programmé pendant l'été avec une interruption pendant les vendanges et le réaligement des têtes de vignes pour reprendre par la suite.

Le conseil municipal passe au vote.

Vu le projet d'aménagement de l'hydraulique du vignoble de la commune de Branscourt,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2018 autorisant la réalisation de travaux d'aménagement hydraulique,
Vu la consultation des entreprises par voie dématérialisée pour les travaux d'aménagement d'hydraulique du vignoble,
Vu la réception des offres **pour les tranches ferme, optionnelle et variantes exigées 1 et 3** des entreprises COLAS pour un montant HT de 828 232.02, EIFFAGE pour un montant HT de 876 440.50, RAMERY pour un montant HT de 734 978.90, RVM pour un montant HT de 727 071.68,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise **RAMERY** - ZI la Sentelle 51140 JONCHERY SUR VESLE - pour un montant total HT de **734 978,90 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document qui découle de ce dossier.

4) Travaux aménagement hydraulique du vignoble : demandes de subvention (délibération n°2019/01/04)

Vu la délibération n° 2019/01/03 retenant l'entreprise RAMERY pour un montant HT de 734 978 ,90 € pour les travaux de réalisation de l'aménagement de l'hydraulique du vignoble de la commune de Branscourt,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ces travaux.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC) pour ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

5) Ravalement de façade mairie

Suite au sinistre sur la façade de l'extension mairie provoqué par des infiltrations d'eau provenant du toit terrasse, 4 entreprises ont été contactées pour un devis concernant la remise en état de la façade. 2 devis ont été reçus : RMC pour un montant Ht de 4202.50 € et PFC pour un montant HT de 4073 €. Le conseil retient l'entreprise PFC.

6) Questions diverses

* Cyriaque PELLETIER reparle de la petite extension, côté salle pour rentrer le chariot avec les tables et propose un devis.

* Pierre LHOTTE évoque l'Appels à cotisations de l'Unesco qui demande de s'engager avec eux à hauteur de 0,50 centimes par habitants pour l'embellissement des villages viticoles. Pierre LHOTTE et Philippe AUBIER précisent qu'il ne faut pas que cela soit mis en concurrence avec les associations locales.

* Stratégie territoriale sécurisation délinquance présentée par le Grand Reims :Elle a pour but notamment de renforcer la sécurité et la tranquillité publiques, de développer la coordination des actions de prévention de la délinquance et de mettre en oeuvre un plan d'action spécifique sur la problématique des gens du voyage.

* Organisation d'une réunion publique pour présenter le projet d'aménagement urbain de la RD228 intramuros le mardi 2 avril à 19 h présentée par Philippe AUBIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.